



MAIRIE  
De  
SAINT MARS SUR COLMONT  
53300  
TEL fax 02 43 00 16 26

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**De la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 avril 2019**

**Travaux Chemin Rural N°37 dit « des Vallées »**

Le Conseil Municipal, considérant qu'une réfection du chemin est nécessaire afin de permettre un bon écoulement des eaux de pluie :

- Décide la réalisation d'un revêtement bicouche avec gravillonnage du CR N° 27 des Vallées
- Décide de confier les travaux à l'entreprise Lochard Beaucé.

**Travaux de rénovation de l'ancienne mairie**

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser une cloison pour séparer le coin cuisine de la salle de réunion, ce qui induit une modification du carrelage et qu'une chape soit réalisée pour niveler un seuil de porte et permettre l'accès handicapé. Les entreprises HUCHET pour la plaquisterie, MARTEL pour le carrelage et MORIN pour la maçonnerie sont retenues.

**Indemnité de gardiennage de l'église 2019**

Le Conseil Municipal décide de maintenir à **120.97 € l'indemnité de gardiennage avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Le bénéficiaire de cette indemnité est Monsieur l'Abbé HORION Joseph, qui effectue le gardiennage partiel de l'église.

Pour extrait conforme.  
En Mairie le 29 avril 2019  
Le Maire,

Odile AVENEAU

